

## **Mairie de Valsonne**

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 novembre 2019

Par convocation en date du 1<sup>er</sup> novembre 2019, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le vendredi 8 novembre 2019 à 20H30.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil à l'exception de Aurélie Coupet qui avait donné pouvoir à Patrick Bourrassaut et Dominique Vial excusé.

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2019 ;
- Modification des statuts de la COR par l'intégration d'une nouvelle compétence intercommunale en matière de « politique de santé communautaire » ;
- Rapport d'activité 2018 de la COR sur le prix et la qualité du service public des déchets ;
- Rapport d'activité 2018 de la COR sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif ;
- Rapport d'activité 2018 de la SEMCODA ;
- Convention relative à la médecine préventive avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône ;
- Décision modificative du budget principal ;
- Indemnités de gestion allouées aux comptables publics chargés des fonctions de receveur des communes pour l'année 2019 ;
- Décision d'aliénation partielle du chemin du Rosa et mise en demeure du propriétaire riverain ;
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- Questions et informations diverses.

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents adopte le compte rendu.

#### **3. Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un sujet sur l'intégration de la voirie de la « ZA Chabout » dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de ce point supplémentaire.

#### **4. Modification des statuts de la COR par l'intégration d'une nouvelle compétence intercommunale en matière de « politique de santé communautaire »**

Monsieur le Maire indique que cette modification est motivée par 3 projets à la demande de certaines communes :

- La création d'un centre de téléconsultation médical à Lamure : budget 30 000 €
- Participation à la rénovation des EHPAD de Thizy Amplepuis Cours : budget 2 000 000 € ;
- Réalisation d'une passerelle piétonnière entre la gare et l'hôpital de Tarare : budget 1 000 000 € dont 500 000 € de financements de la Région.

Le conseil s'interroge sur la pertinence de prendre cette compétence.

La délibération est mise au vote : votre contre Michèle Collin et Marc Tamain. Les autres membres du conseil s'abstenant, la délibération est rejetée.

Monsieur le Maire fait un point sur la compétence transport qui a été transférée du Département à la Région puis à la COR et sur le litige qui oppose la COR à la Région pour non-compensation comme cela devait être le cas. L'enjeu s'élève à 12 millions d'euros. La COR a saisi le Gouvernement. Le Gouvernement aurait demandé au Préfet de faire inscrire au budget du Département et de la Région pour indemnisation de la COR comme la loi le prévoyait. Affaire à suivre.

#### **5. Rapport d'activité 2018 de la COR sur le prix et la qualité du service public des déchets**

Monsieur le Maire présente la synthèse du rapport. Ce dernier n'appelle pas de remarque.

Jean-Yves Rosset indique que la COR a fait une analyse sur la collecte et les points de collecte. Aucun retour à ce jour de la part de la COR. Il signale un problème au Plat en raison d'un chauffeur qui lors d'une manœuvre a détérioré le point de collecte. Cette détérioration a été portée à la connaissance de la COR.

Le Conseil prend acte du rapport.

#### **6. Rapport d'activité 2018 de la COR sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif**

Monsieur le Maire présente la synthèse du rapport. Ce dernier n'appelle pas de remarque. Le Conseil prend acte du rapport.

Monsieur le Maire fait un point sur la composition du conseil communautaire et le nombre de sièges. Sujet pour lequel lors de précédent conseil une délibération avait été prise.

Comme prévu, la majorité qualifiée des communes a rejeté la proposition d'accord local. La commune restera donc avec un seul siège à l'instar de l'ensemble des communes de moins de 4 000 habitants.

## 7. Rapport d'activité 2018 de la SEMCODA

Monsieur le Maire présente la synthèse du rapport. La commune est actionnaire avec 565 actions. La SEMCODA a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes et ce rapport est assez critique.

Le Conseil prend acte du rapport.

## 8. Convention relative à la médecine préventive avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône

Monsieur le Maire présente la convention et indique que celle-ci s'inscrit dans la prévention des risques. Le service est intéressant et le coût sera pour nos 9 agents de :

- 70 € par agent en 2020 ;
- 80 € par agent en 2021 et 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents adopte cette proposition et donne pouvoir pour signer cette convention.

## 9. Décision modificative du budget principal

Marc Tamain présente la délibération non significative suivante ;

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6227 : Frais d'actes,de contentieux	271,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>271,00 €</b>	
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		271,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>271,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents adopte cette décision modificative.

Monsieur le Maire fait un point sur la suppression de la taxe d'habitation (TH) et sa compensation pour la commune. La compensation se fera à l'euro près. La taxe foncière (TF) perçue par le Département sera reversée à la commune de Valsonne.

La TH représente 46 K€ et la TF départementale acquittée par les Valsonnais 60K€. La commune recevra donc seulement 46K€ et le delta versé par les Valsonnais servira à la péréquation en direction des autres communes.

## **10. Indemnités de gestion allouées aux comptables publics chargés des fonctions de receveur des communes pour l'année 2019**

Monsieur le Maire indique que sur 2019, il y a eu deux comptables :

- M. Le Naour présent 120 jours pouvant prétendre à une indemnité de 141€46 :
- M. Chambosse présent 245 jours pouvant prétendre à une indemnité de 272€92.

Le Conseil Municipal après échange décide à l'unanimité sauf une abstention d'allouer 50% de l'indemnité car la commune sollicite régulièrement le comptable.

## **11. Décision d'aliénation partielle du chemin du Rosa et mise en demeure du propriétaire riverain**

Monsieur le Maire indique que le 30 mars 2018 le Conseil a décidé de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et demandé au Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

L'enquête publique a été réalisée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,  
APPROUVE l'aliénation du chemin rural du Rosa sur la portion comprise entre les parcelles AD 41, AD 42, AD 43 et AD 40, AD 80 ;  
DEMANDE à M. le Maire de mettre en demeure le propriétaire riverain à acquérir le chemin rural susvisé.

Le conseil fixe le prix à 2 000 euros.

## **12. Point complémentaire voirie zone artisanale de Chabout**

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement par la commune de la zone artisanale a nécessité une division parcellaire. Celle-ci a entraîné la création de deux lots AC 316 et AC 317 qui ont fait l'objet de cession à des entreprises pour y développer leur activité. Elle a aussi généré la constitution de deux parcelles AC 318 et AC 319 destinées à assurer la desserte publique des lots ainsi que l'accès et la protection de la rivière.

**Considérant** que les parcelles AC 318 et AC 319 sont propriétés de la commune de Valsonne.

**Considérant** que les parcelles AC 318 et AC 319 sont par leurs usages affectées à l'utilité publique.

Monsieur le Maire propose de classer et d'intégrer les parcelles AC 318 et AC 319 dans le domaine public de la commune de Valsonne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

CONSTATE l'affectation des parcelles AC 318 et AC 319 à l'utilité publique ;  
DECIDE le classement et l'intégration des parcelles AC 318 et AC 319 dans le domaine public communal ;  
AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre cette décision.

### **13. Information complémentaire**

Monsieur le Maire indique que le projet de rénovation énergétique de l'école sera financé à hauteur de 80%, montant maximal possible par des subventions. Le projet a un coût de 190 K€. Les subventions obtenues se répartissent ainsi : 66 K€ de l'Etat, 42 K€ de la région, 46K€ information nouvelle du département.

En revanche, aucune information de la part de la COR sur l'appel d'offre infructueux du réseau de chaleur et la relance du marché.

### **14. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Monsieur le Maire indique avoir pris les décisions suivantes :

Pas d'activation du droit de préemption :

- Vente terrain Barrière au Perrussel
- Vente maison de l'ex-poste
- Vente maison Vignon lotissement du Rollin
  
- PC accordé pour un garage au Jacquet

### **15. Questions et informations diverses**

Un tour de table est organisé :

- Jean-Yves Rosset indique que Kévin Girin l'agent communal a démissionné. En remplacement Nicolas Tourres a été recruté et a débuté le 4 novembre 2019 sur la base d'un contrat de 6 mois.
  
- Travaux :
  - ✓ Fin des travaux à l'école sauf pour la société Lardy qui a ses malfaçons à traiter
  - ✓ Mur de soutènement de la route départementale au-dessus du futur parking sera achevé en fin d'année et pour maximiser le nombre de places de stationnement possible, l'entrée se fera par le bas du terrain.
  
- Georges Dumas indique que l'appartement de l'école est toujours disponible à la location au prix de 550 € ;
  
- Pascal Roussillon indique qu'une clio se gare dans le virage de la poste et qu'elle empiète sur la chaussée ce qui est dangereux ;
  
- Franck Tricaud souligne que des zones d'éclairage ne sont pas alimentées car omission de rebranchement ;
  
- Michèle Collin indique que le repas des anciens aura lieu le 17 novembre 2019. Pour l'école le cahier de doléance est toujours le même. Enfin, les effectifs sont de 139 élèves et quant à la cantine, tout va bien.

- Marie-Françoise Ducert indique que les lignes blanches sur les routes départementales sont de moins en moins faites et que c'est dangereux. Un courrier sera fait au Département précise le Maire ;
- Denis Duperray demande pourquoi le local de Franck Munier est toujours éclairé. Il est précisé que pour l'instant les clés ont été égarées et dès qu'elles seront retrouvées les lumières seront éteintes.

Monsieur le Maire avant de clore la séance, indique que Monsieur Régis Pizot a fait une demande à la mairie pour installer devant l'église une stèle représentant l'avion anglais tombé à Valsonne durant la seconde guerre mondiale.

Le conseil a l'unanimité émet un avis défavorable à ce projet car disproportionné au regard des autres plaques commémoratives.

Avant de définitivement clore la séance à 22H30, la prochaine réunion du conseil est fixée au 10 janvier 2020 à 20H30.

Fait à Valsonne, le 15 novembre 2019

Le secrétaire de séance

Le Maire

Marc Tamain

Patrick Bourrassaut